



**JOURNEE OUTRE-MER, HOTEL DE VILLE DE PARIS,  
LUNDI 24 NOVEMBRE 2008**

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,  
président de l'Association des maires de France**

**Mes chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,**

Pour la 4ème année consécutive, c'est avec une grande joie que j'ai l'honneur de vous accueillir et de vous retrouver pour cette journée qui marque traditionnellement le début du Congrès des Maires de France, qui sera le premier de notre mandat et qui sera marqué par le renouvellement des instances dirigeantes de notre association.

Je souhaite une très chaleureuse bienvenue à tous les élus des communes et communautés d'Outre-mer, à celles et ceux qui ont été réélus comme à celles et ceux qui sont nouvellement élus (48 %), un taux de renouvellement encore plus important qu'en métropole (41%). Votre présence, très nombreuse encore cette année, témoigne de l'importance que vous accordez à cette journée qui vous est particulièrement consacrée.

Je voudrais en premier lieu adresser mes sincères remerciements à Mme Anne HIDALGO, Première Adjointe au Maire de Paris qui nous accueille ce matin dans cette magnifique salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. M. Bertrand DELANOË, maire de Paris, nous rejoindra vers 11h00.

Je voudrais aussi saluer M. Jean-Claude CADENET, Délégué général à l'Outre-mer de la Ville de Paris. La lecture du journal d'information de votre délégation

reflète bien tous les efforts que vous menez pour faire vivre à Paris, l'histoire et la mémoire des Outre-mer.

Mes remerciements vont aussi au Ministère de l'Outre-mer, et tout particulièrement à M. Nicolas DESFORGES, Directeur de cabinet de M. le Ministre Yves JEGO, qui va bientôt rejoindre son poste de Préfet de la Guadeloupe, pour son aide précieuse dans la préparation de cette journée, ainsi qu'aux représentants du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, de l'Union Sociale pour l'Habitat et de la Fédération des entreprises publiques locales.

Je tiens aussi à remercier les Associations Départementales d'Outre-mer qui nous ont aidé à préparer le programme de cette journée. Je salue la Présidente et les Présidents :

Madame

- Ghislaine ARLIE, Présidente de l'ASSOCIATION FRANCAISE DES MAIRES DE NOUVELLE-CALEDONIE,

Messieurs

- Jean-Claude MALO, NOUVEAU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GUADELOUPE
- Roland ROBERT, NOUVEAU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

- Raymond OCCOLIER, NOUVEAU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MARTINIQUE,
- Jean-Pierre-Théodore ROUMILLAC, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE
- Amedi IBRAHIM, NOUVEAU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE MAYOTTE
- Teriitepaiatua MAIHI, NOUVEAU PRESIDENT DU SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNESIE FRANCAISE

Je salue également Harold MARTIN, Président de l'Association des communes et collectivités territoriales d'Outre-mer qui vient de tenir son 17ème congrès en Guyane sur le thème « L'Outre-mer une force de propositions et d'actions ».

Je voulais enfin saluer les membres du Bureau de l'AMF qui sont parmi nous ce matin et je les remercie de leur présence ;

### **1.L'Outre-mer au cœur des préoccupations de l'AMF**

Chers collègues, je me réjouis à nouveau cette année de voir que les relations entre vos Associations Départementales et l'AMF ne cessent de se renforcer. Les permanents de vos Associations départementales font un travail important, pour faire remonter très régulièrement à l'AMF les informations du terrain et pour diffuser à travers vos supports de communication les prises de position de notre association. Ils participent aussi de manière très active aux réunions que nous organisons de manière régulière à Paris.

Pour accompagner les nouveaux élus dans leurs prises de fonction, nous avons organisé « les Universités des Maires » qui rencontrent un très grand succès puisque 64 associations départementales sont rentrées dans le dispositif et que 20.000 élus ont pu participer à 264 réunions.

Les associations des Maires de Guadeloupe, Martinique et de la Réunion ont participé à cette opération et plusieurs collaborateurs de l'AMF sont intervenus dans les réunions organisées à votre intention.

Je rappelle également que la collection nationale d'ouvrages, intitulée « les cahiers du réseau » fruit de la mutualisation des productions de l'AMF et des Associations Départementales, a maintenant atteint son rythme de croisière et je tiens à nouveau à encourager vos associations à s'investir dans cette opération, notamment sur les problématiques spécifiques à l'Outre-mer.

### **2.Le thème de notre 91ème Congrès : « Nouveau mandat : nouveaux défis »**

Notre congrès va permettre aux maires et aux présidents de communautés, dès le début de leur mandat, de prendre toute la mesure des défis qu'il leur faudra relever. Des défis qui prennent une acuité particulière dans un contexte économique très difficile auquel vos départements n'échappent pas et qui est marqué par de nombreuses réformes qui auront une incidence certaine sur la gestion municipale.

Ce sera notamment le cas avec la réforme de l'Etat et son redéploiement sur le territoire. Nous devons passer aujourd'hui, dans nos rapports avec l'Etat, d'une culture trop souvent marquée par la défiance à une culture de la confiance.

Ce sera aussi et surtout le cas à travers la question récurrente de l'adaptation des moyens financiers de nos collectivités, et ceci, dans une double dimension : celle de l'évolution des concours financiers de l'Etat et celle de la fiscalité directe locale, le ralentissement des uns supposant que les élus puissent s'appuyer sur un système fiscal rénové.

C'est aussi le défi de l'intercommunalité et le Congrès ne saurait s'achever sans une expression forte des maires et des présidents de communautés sur le sens de l'étape qui reste à franchir pour qu'elle soit encore plus efficace et qu'à travers elles, les communes puissent, ensemble, jouer pleinement leur rôle dans l'organisation territoriale de notre pays.

### **3. Le programme de votre journée :**

Ce matin, après la traditionnelle intervention de chacun des Présidents d'association départementale, vous pourrez dialoguer sur la problématique du logement et plus particulièrement du logement social

en Outre-mer dans le cadre du projet de loi pour le développement économique de l'Outre-mer, et des autres dispositifs favorisant la production de logements.

Alors que 80% de la population y est éligible, les territoires ultramarins connaissent une pénurie de logements à loyers maîtrisés du fait de la pénurie foncière, des modalités de financement insuffisamment diversifiées, des problèmes liés à l'indivision et à la vacance de propriétés bâties, et d'une coopération insuffisante entre l'Etat et les collectivités locales.

La production de logements sociaux en Outre-mer est loin de suffire ; elle a même diminué de 22 % entre 2005 et 2007. La livraison annuelle moyenne de logements sociaux plafonne à 5 150 logements alors que les objectifs fixés par la conférence nationale du logement Outre-mer prévoyaient la construction ou la réhabilitation de 12.500 logements par an. A l'exception de la Guadeloupe, la baisse de la production perdure depuis 2005.

Dans son rapport sur la politique du logement outremer, l'ancien sénateur Henri TORRE s'alarmait du « cas symptomatique » de la Réunion où la production de logements sociaux a chuté de plus de 30 % entre 2005 et 2007. Il soulignait également les difficultés croissantes de mise en œuvre d'une politique de résorption de l'habitat insalubre.

Ces retards accumulés résultent d'un enchevêtrement de causes : le coût du foncier, le coût de la construction, encore accru dans les départements des Antilles en raison des risques sismiques et, enfin, les effets indirects de l'actuelle défiscalisation en faveur des logements. Ces difficultés perdurent malgré une amélioration sensible de l'évolution de la ligne budgétaire unique, et notamment le resserrement des délais entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Le projet de loi pour le développement économique de l'outre-mer contient des mesures qui jouent simultanément sur toutes ces difficultés. Il ouvre la défiscalisation à la construction de logements sociaux, favorise la remise sur le marché locatif de logements en indivision, étend la réquisition des

logements vacants, favorise la production de programmes mixtes : logements sociaux et intermédiaires.

Parallèlement, l'Etat s'engage dans la conclusion avec les communes de conventions de mobilisation du foncier.

Ces mesures sont-elles à la hauteur des difficultés rencontrées dans vos différents départements et territoires ? Comment s'articulent-elles avec la mise en œuvre de la Ligne Budgétaire Unique ? A quelles conditions le dispositif de défiscalisation sera-t-il attractif ? Quel sera le niveau d'engagement demandé aux collectivités locales tant en terme financier qu'en matière foncière ?

Vous aurez la possibilité de débattre de toutes ces questions ce matin.

\*\*\*

Cet après-midi, nous nous situerons, à votre demande, dans la continuité de la journée Outre-mer de l'an dernier, consacrée au moment où débutait le Grenelle de l'environnement, aux déchets et aux énergies renouvelables. Je voudrais à nouveau vous rappeler que l'AMF et plus particulièrement vous, les maires d'Outre-mer, nous n'avons pas attendu le Grenelle de l'environnement pour nous préoccuper des problèmes de développement durable.

- En effet, dans le domaine de l'environnement, les communes sont des acteurs de premier plan du fait même de leurs compétences ou champs d'intervention (transport, déchets, économie d'énergie...). Elles sont aussi incitatrices et à même de susciter des comportements vertueux.

- L'AMF, pour sa part, s'est très tôt investie dans ce domaine : définition du principe de responsabilité élargie du producteur, contribution majeure à la mise en place de filières déchets....

- C'est la raison pour laquelle notre Association est aujourd'hui fondée à jouer un rôle fédérateur autour de la protection de l'environnement et à impulser, à l'échelle de toutes les communes, un mouvement en faveur du développement durable.

- C'est notamment à partir des expériences de terrain, que nous avons élaboré une charte de l'environnement recensant quelques actions simples, dont l'efficacité a été éprouvée, reproductibles quelle que soit la taille des communes et susceptibles d'être proposées à l'adhésion de l'ensemble des maires. Après consultation de la Commission environnement et développement durable et validation par le Bureau de l'AMF, cette Charte a été officiellement présentée lors de la Table ronde finale du 90ème congrès des Maires en novembre 2007 et validée par l'ensemble des congressistes.

Elle se décline en six axes majeurs :

- Premier axe : promouvoir la sobriété énergétique, économiser les ressources et lutter contre le changement climatique
- Deuxième axe : maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transport public
- Troisième axe : préserver les ressources naturelles
- Quatrième axe : protéger la biodiversité
- Cinquième axe : conjuguer environnement et santé
- Sixième axe : conduire des politiques municipales écologiquement responsables

Beaucoup d'élus se sont déjà appropriés cette Charte pour l'adapter à la réalité locale de leur collectivité. Attentive à leurs initiatives, l'AMF va enrichir ce texte en proposant aux élus un ensemble d'outils et de méthodes afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets.

Dans les prochains jours, l'AMF publiera sur son site internet le premier de ces outils : le guide des collectivités éco responsables. D'autres actions vous seront proposées dans les prochaines semaines : amélioration de la communication sur la Charte, création d'un « kit communication » à destination des associations départementales de maires afin de diffuser des informations pratiques sur la Charte et son application dans les collectivités adhérentes.

Le Grenelle de l'environnement a modifié les problématiques environnementales pour toutes les collectivités, qu'elles soient en métropole ou en outre-mer. Il fournit le cadre juridique dans lequel va s'inscrire désormais la politique « environnement » de l'Etat, y compris dans ses relations avec les collectivités. Vous avez développé des projets en

fonction de contraintes spécifiques, qui concernent à la fois votre situation géographique, vos ressources et votre patrimoine naturel. Dans un contexte marqué par l'autonomie énergétique, l'accès aux énergies dans des conditions économiques acceptables, la rareté des ressources en eau, la difficulté de trouver des exutoires pour les déchets, l'existence d'une biodiversité riche mais fragile, la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement doit prendre en compte vos préoccupations.

Comment les collectivités ultramarines se sont-elles saisies des premiers débats lors du Grenelle afin d'enrichir leurs réflexions ? Comment conserver la dynamique Grenelle sans y ajouter une lourdeur administrative pour les collectivités ultramarines ? Comment trouver une convergence entre les projets locaux et la politique de l'Etat ?

A travers de nombreux exemples comme le programme énergétique de la Réunion ou le programme d'accompagnement du parc amazonien en Guyane, vous aurez, cet après-midi, à répondre à ces questions. Cette séquence sera aussi l'occasion de faire le point sur les différents objectifs fixés par le projet de loi Grenelle sur les questions notamment d'énergie/climat, de gestion des déchets, des ressources naturelles, de risques naturels, de biodiversité, de santé, de pollution des eaux et de gouvernance.

Je souhaite que, au cours de cette journée en échangeant sur vos expériences réciproques, vous puissiez, tous ensemble, confirmer cette année encore, que le développement durable en Outre-mer ne constitue pas un problème, mais qu'il est d'ores et déjà une réussite !

A l'issue de cette journée de travail et d'échanges, le ministre de l'Outre-mer, M. Yves JEGO, viendra clôturer nos travaux.

A 19h00, Madame ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, recevra les congressistes au Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau.

Mercredi soir, à 18h00, le Président du Sénat, Gérard LARCHER, vous recevra au Sénat.

Le Président de la République, Nicolas SARKOZY, recevra l'ensemble des congressistes de l'Outre-mer, jeudi prochain à 11h00 au Palais de l'Elysée (toutes les indications sur l'organisation de cette réception figurent sur le carton qui vous a été remis ce matin).

#### **4. Un autres rendez-vous pour les élus ultramarins durant le Congrès**

Notre souci d'intégrer toujours plus les élus d'outre-mer dans les débats du Congrès nous a amenés à vous proposer, depuis 4 ans, un atelier spécifique dans le cadre du Congrès. C'est ainsi que demain matin, à 9h30, porte de Versailles, en salle 40, un atelier spécifique a été élaboré pour vous sur le thème suivant : « Sur quels opérateurs publics les maires peuvent-ils s'appuyer pour faire face aux contraintes financières ? » et ceci, dans une période particulièrement difficile pour les collectivités locales.

\*\*\*

Chers collègues, vous le savez, l'AMF se montre toujours plus soucieuse d'inclure pleinement l'Outre-mer dans le Congrès et a veillé cette année à ce que les problèmes d'actualité qui vous préoccupent soient au centre des ateliers et des débats qui vous concernent spécifiquement. Mais, comme élus de la République, nous avons tous les mêmes préoccupations et c'est pourquoi je vous encourage à nous faire partager vos témoignages tout au long de cette semaine de congrès.

A la fin d'une année qui a connu un important renouvellement municipal, les positions que vous prendrez, lors de cette journée et tout au long du congrès, permettront à l'AMF de continuer à porter d'une voix forte et unie les attentes de l'ensemble de ses adhérents et plus particulièrement des élus d'Outre-mer.